

AMI Micropolluants

Dossier de la rédaction de H2o
June 2024

L'omniprésence et la persistance des micropolluants dans l'eau constitue un défi majeur pour les collectivités, les industriels, les établissements de santé et de recherche et la profession agricole. Pour répondre à ce sujet prioritaire, dans le cadre d'une politique de prévention à la source des pollutions, le Comité de bassin Adour-Garonne souhaite mettre en place des démonstrateurs sur les traitements possibles de ces micropolluants dans différents contextes. Afin d'identifier les acteurs qui pourront être les parties prenantes pour engager ces projets de démonstration, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est lancé. Il permettra de "préciser les acteurs" qui souhaiteraient prendre part à des projets de démonstration, de préciser sous une forme collaborative en association avec des collectivités, des entreprises, des chercheurs... Les projets ainsi construits permettront d'apporter des éléments de qualification et de quantification technique, économique, juridique, sociale sur : les effluents industriels (notamment PFAS) ou urbains (nouvelles filières de traitement, traitement tertiaires ou quaternaires innovants, traitement et valorisation des boues) ; l'eau potable (traitement des unités de production) ; les eaux pluviales (traitement, infiltration à la source, gestion du temps de pluie innovante). Les techniques de suivis et d'analyses innovantes (chimiques ou toxicologiques) sont également attendues.

Dépôt des dossiers - 13 septembre 2024